

Les échos du conseil...

Délibérations et décisions du 19 décembre 2016

Dates d'ouverture et fermeture de la saison

- Ski d'été : du samedi 10 juin au dimanche 16 juillet 2017
- Saison été : du samedi 1^{er} juillet au samedi 27 août 2017
- Saison hiver : du samedi 25 novembre 2017 au mardi 1^{er} mai 2018



Tarifs piétons remontées mécaniques

Depuis de nombreuses années les clients de Val d'Isère sollicitent une offre de forfait piétons pour effectuer plusieurs allers / retours sur différentes remontées mécaniques dans une même journée.

Les tarifs suivants ont été validés :

- Forfait piéton 1 jour adulte : 18 €.
 - Forfait piéton 1 jour tarif réduit (5-13 ans et 65-74 ans) : 14.50 €.
- Ces tarifs viennent compléter les forfaits piétons existants :
- Forfait piéton aller/retour adulte : 13 € et 10.50 € réduit.
 - Forfait piéton 6 jours : 52 € et 42 € réduit.

Horaires médiathèque

Les nouveaux horaires de la médiathèque en saison d'hiver ont été validés comme suit :

- Lundi : 14h - 19h
- Mardi : 14h - 18h
- Mercredi : 10h - 12h / 14h - 19h
- Jeudi : 14h - 18h
- Vendredi : 14h - 19h
- Dimanche : 15h - 18h



Agenda de l'hiver...

LES ÉVÉNEMENTS DE VAL D'ISÈRE (FÉVRIER, MARS, AVRIL)

Tous les mercredis à la médiathèque de 16h à 18h, tournoi de jeux vidéo.

> JUSQU'AU 17 FÉVRIER
Exposition photos Frédéric Roux, hall accueil mairie

> DU 12 AU 24 FÉVRIER
BMX DRIVE

> 14 FÉVRIER
Val in Love (Saint Valentin)

> DU 20 FÉVRIER AU 23 MARS
Exposition toiles Atom Ludik avec Moving Gallery dans le hall d'accueil de la mairie

> 28 FÉVRIER
Mardi gras sur les pistes Daille party, descente aux flambeaux et feux d'artifices

> 2 MARS
Parade dans les rues de Val d'Isère

> DU 6 AU 9 MARS
Classicaval, 24^{ème} festival de musique classique Opus N°2

> 17 MARS
Saint Patrick

> DU 18 AU 25 MARS
Altigliss, 8^{ème} rencontre de ski inter-étudiante

> DU 22 AU 26 MARS
Winter Golf, Vallée du Manchet

> DU 27 MARS AU 30 AVRIL
Exposition toiles Stéphanie Gualandi avec Moving Gallery dans le hall d'accueil de la mairie

> 4 AVRIL
Don du sang

> DU 4 AU 7 AVRIL
La Scara, 37^{ème} compétition internationale de ski alpin jeune

> 9 AVRIL
Derby du Signal

> 12 AVRIL
Représentation de l'association Coup de théâtre

> 13 AVRIL
Soirée Théâtre VieVald'Is

> DU 13 AU 15 AVRIL
Village ski de randonnée

> DU 18 AU 21 AVRIL
21^{ème} Festival Aventure & Découverte

> 24 ET 25 AVRIL
Skidebrief, bilan de fin de saison pro montagne

> DU 25 AU 27 AVRIL
Représentations de l'association Coup de théâtre

> DU 28 AU 30 AVRIL
Festival du yoga et du bien-être

Programme animations détaillé sur www.valdisere.com.
Programme cinéma sur www.valdisere.fr.



Sous réserve de modifications

Droit d'expression...

ZAC DU « COIN » : UNE OPPORTUNITÉ ? OUI, SI ELLE BIEN GÉRÉE !

Le Conseil du 29 août dernier a choisi Actima-Sogelym pour l'aménagement de la Zone du Coin. Un point important à ne jamais oublier : paradoxe des paradoxes, c'est grâce à la présence des élus de Val Ensemble que ce projet majeur de la mandature de la majorité a pu être voté car 6 membres de la majorité n'avaient pas cru bon de se déplacer.

Patrick Martin a souhaité que d'ici un an (date du rendu final) soit revu le décalage de surface entre la zone d'accueil de nos clients et celle dévolue aux services publics, et notamment à l'accueil de la petite enfance. Seront également à vérifier que :

- l'équité soit respectée en termes de dations
- les flux de circulation et notamment les accès aux parkings soient revus pour optimiser les flux
- la maintenance des allées se fasse aisément.

Le projet, voté à l'unanimité des treize présents, est certes séduisant mais devra donner lieu à des plans d'architecte bien précis qui puissent être ensuite scrupuleusement respectés dans la réalisation.

Rendez-vous donc dans un an pour le rendu final du résultat de la négociation avec les propriétaires.



Portraits

Garage communal, une belle mécanique

Service essentiel au bon fonctionnement de la station, le garage communal est depuis le début de cette saison dirigé par Olivier Fabregues. De ses expériences passées, il a appris à gérer l'urgence et c'est une qualité non négligeable pour administrer le parc de véhicules, engins et dameuses de la commune. Avec une jeune équipe de 6 mécaniciens, 1 apprenti et 1 agent administratif, il programme et dirige révisions, réparations et entretiens des véhicules en ayant l'objectif de toujours répondre aux délais.

Pour assurer l'efficacité du dispositif le service est joignable 7j/7 et une astreinte fil rouge a été mise en place de 16h30 jusqu'à l'ouverture du garage, le lendemain, à 7h.

En 2016 le garage en chiffres :

- 194 véhicules, dont 17 dameuses.
- 163 459 litres de carburant (hors dameuses)
- 3h : temps nécessaire au chaînage de la chargeuse
- 8h : temps nécessaire à chaque révision de dameuse
- 150h : temps de fonctionnement entre 2 révisions pour une dameuse



« Une journée au garage c'est 70% d'imprévisible et 30% d'inscrit au planning. Ainsi, la révision de chaque dameuse est notée dans un calendrier imposé par le fournisseur. S'il n'est pas respecté, la garantie ne fonctionne pas... », précise O. F. Or toutes les dameuses doivent être prêtes sur les pistes chaque jour dès 17h⁰⁰. L'organisation est nécessaire au bon fonctionnement mais rien ne remplace l'expérience terrain pour apprendre à anticiper. O. F. raconte, « Je n'oublierai sans doute jamais le jour où il a fallu convoquer une dameuse de la Daille au Rond-Point des Pistes en fin de journée au milieu de l'arrivée des vacanciers, pour assurer la reprise de service de l'engin dans les temps. Une vraie pagaille ! ».

*Le damage des pistes est effectué 7 jours/7 de 17h à 01h et de 2h30 à 10h.

État civil

De octobre à janvier

NAISSANCES

- Penny JONES le 4 octobre
- Bianca CASTRO FERNANDES le 4 novembre
- Luka BÉAL le 19 novembre
- Eloy BRUEL le 21 novembre
- Malo PETIT le 30 novembre

- Gabin DAVID le 5 janvier 2017
- Léo CIALONE le 12 janvier

DÉCÈS

- Fernand MORIS le 24 octobre
- Franco JACQUEMOD le 16 janvier

MARIAGES

- Mélanie HUDELLOT & Alexandre LIVADAS le 26 novembre
- Astrid de PELLEPORT & Maxime TREVES le 23 janvier



DIRECTEUR DE PUBLICATION MARC BAUER
CRÉDITS PHOTO MAIRIE DE VAL D'ISÈRE,
OFFICE DE TOURISME, ANDY PARANT
CONCEPTION RÉALISATION IMPRESSION DEUX-POINTS
TIRAGE 2 000 EX. IMPRIMÉ SUR PAPIER COCOON
100 % RECYCLÉ FSC

la lettre de Val d'Isère

L'INFORMATION MUNICIPALE DE VAL D'ISÈRE
FÉV - MARS & AVR 2017
NUMÉRO 43

www.valdisere.fr

Edito

Il y a quelques semaines est né Val d'Isère Mécénat. Ce dispositif nouveau permet aux collectivités qui le souhaitent de créer un pôle de mécénat afin de fédérer autour d'un projet l'ensemble des sensibilités qui veulent s'y investir. Val d'Isère Mécénat aura pour but de lever des fonds pour que notre village et notre station puisse continuer à préserver son patrimoine environnemental exceptionnel.

Que ce soit à l'endroit des passionnés, des entreprises ou tout simplement du grand public, j'aurai à cœur avec mon équipe de proposer un programme d'actions ambitieuses afin que chacun puisse porter avec fierté les efforts consentis. Pour moi le mécénat ne se limite pas à un rescrit fiscal mais doit être avant tout l'occasion d'avoir d'autres types d'échanges avec celles et ceux qui veulent s'investir dans et pour leur commune, de créer une dynamique nouvelle sur notre identité et de renouveler et de partager nos futurs projets. Je suis intimement convaincu que notre environnement et notre qualité de vie font partie des défis que nous devons relever pour garantir à nos générations futures un développement harmonieux. Le travail ne manque pas que ce soit pour préserver notre faune ou notre flore, notre ressource en eau, pour réduire notre empreinte carbone, pour améliorer notre performance énergétique, pour modifier nos comportements quotidiens... Vous pouvez compter sur moi pour que cette volonté soit traduite dans toutes les initiatives que nous pourrions prendre.

Je sais à quel point vous êtes attachés à votre village et à votre station et quelle peut être votre enthousiasme de pouvoir vous associer à cette initiative. J'aurai donc plaisir à revenir vers vous dans les prochains mois afin de vous présenter plus en détail les grandes lignes de ce projet qui me tient particulièrement à cœur. Je vous souhaite de bien profiter de cette saison hivernale 2016/2017.

Bien amicalement,

Marc Bauer
Maire de Val d'Isère



« Notre environnement et notre qualité de vie font partie des défis que nous devons relever pour garantir à nos générations futures un développement harmonieux. »



Autorisation de sortie du territoire à nouveau obligatoire pour les mineurs

Dans le cadre de la loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme, les enfants mineurs voyageant sans être accompagnés de l'un des parents devront obligatoirement être munis de plusieurs documents dès le 15 janvier :

- une pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
- une photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- le formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale, téléchargeable sur le site de la mairie www.valdisere.fr

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents.



Les ambassadrices du tri

Elles sont agents de la communauté de communes de Haute-Tarentaise. Ce sont les ambassadrices du tri... Elsa et Sybille se déplacent toute l'année sur les communes de Haute-Tarentaise pour visiter les professionnels et les particuliers. Leur rôle est de :

- Favoriser la bonne compréhension des consignes de tri et répondre aux questions de chacun.
 - Former les jeunes au tri et à la réduction des déchets.
 - Animer des stands de sensibilisation lors de manifestations locales.
 - Signaler des dysfonctionnements ou des abus concernant la gestion des déchets.
 - Former les professionnels aux consignes de tri spécifiques à leur secteur (bacs à graisse, skis, ...).
 - Inciter et accompagner à la pratique du compostage.
 - Inciter et accompagner les professionnels et les particuliers dans une démarche 0 déchet.
- N'hésitez pas à les contacter !
07 84 32 40 41 ou 04 79 41 08 37.

Enseignes, pré-enseignes et publicité

Afin de réhabiliter et de protéger le cadre de vie montagnard spécifique de Val d'Isère, la commune s'est dotée, dans les années 90, d'une réglementation applicable aux enseignes et aux pré-enseignes situées en agglomération et visibles à la circulation publique. Cette charte a permis de développer une cohérence dans l'ensemble de la station avec l'utilisation de matériaux dans l'esprit du village. L'utilisation du bois est favorisée, on ne trouve pas, par exemple, d'enseignes lumineuses. Plus que jamais les élus souhaitent que cette charte soit respectée. Un dossier de demande doit être déposé en mairie. Cette charte ainsi que le Cerfa n°14798*01 est à télécharger sur le site www.valdisere.fr.



LE MÉCÉNAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE VAL D'ISÈRE

A la recherche d'un nouveau type de soutien pour avancer dans ses projets
Val d'Isère crée son pôle mécénat. La commune espère ainsi rassembler de nombreux acteurs, entreprises et administrés soucieux de l'intérêt général et impliqués dans la vie du territoire.



“ Val d'Isère contribue à la préservation de son patrimoine naturel exceptionnel.”

À l'origine, une fondation

Depuis de nombreuses années, Val d'Isère contribue à la préservation de son patrimoine naturel exceptionnel par le biais de politiques ou d'actions volontaires : Save your logo, reboisement expérimental avec l'ONF, création d'espaces de quiétude du Tétralyre...

Le 27 juin 2014 le conseil municipal soucieux de se positionner de façon plus affirmée soutenait la création de la « Fondation Val d'Isère pour l'environnement et le patrimoine » placée sous l'égide de la Fondation de France. Elle avait pour vocation de financer des projets environnementaux, d'accompagner des programmes de sensibilisation aux enjeux futurs et de favoriser les expériences sur des sujets stratégiques pour notre avenir.

Mais en 2015 une modification du cadre légal survient. La municipalité ne peut pas être fondatrice et ne peut pas apporter de fonds. Elle décide alors de créer un pôle mission mécénat dont elle assume la gestion juridique et financière et le fonctionnement avec ses propres moyens, ses propres agents. Tess Launay est choisie pour mener à bien la mission de collecte de fonds auprès de philanthropes, entreprises et individus amoureux de la station, ayant la motivation commune de contribuer et de soutenir le projet.



Quel projet ?

Premier point, identifier le projet directeur du pôle mécénat. Enfouissement des lignes haute-tension, déploiement des bus électriques sur la station, réhabilitation du hameau du Manchet, inventaire floristique des espèces protégées... les idées ne manquent pas. Le projet doit être d'intérêt général (culture, recherche, environnement, humanitaire, patrimoine...) et éligible à la déduction fiscale, afin d'ouvrir droit aux donateurs à une réduction d'impôts. Une fois le projet et son budget définis, l'objectif de dons pourra être fixé.



Qui peut donner ?

Les entreprises bien sûr mais aussi tout citoyen à titre personnel qu'il soit avalin de cœur ou de fait, amoureux ou passionné de Val d'Isère.

La commune s'engage par une convention à utiliser le don dans le cadre de l'action choisie, et à le valoriser dans sa communication publique.

Le don ouvre droit à une réduction d'impôt. Le système fiscal français est le plus favorable, dans le monde, au mécénat : une entreprise déduit de son impôt sur les sociétés 60% des dons accordés au titre du mécénat (dans la limite de 0,5% de son chiffre d'affaires).

Très concrètement, quand elle donne 100 euros à une association, cela lui coûte en fait 40 euros. Le particulier bénéficie lui d'une réduction de 66% du montant du don effectué (dans la limite de 20% de son revenu imposable). Une puissante incitation à la générosité.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Tess Launay : mecenat@valdisere.fr

Flash ETAT CIVIL

Depuis le 7 novembre 2016, si vous souhaitez vous déplacer à Chambéry pour déposer une demande de carte grise ou permis de conduire à la préfecture, il faut prendre rendez-vous. Cette démarche doit se faire sur le site www.savoie.gouv.fr. Il est toujours possible d'effectuer votre demande par courrier ou de prendre conseil auprès de l'accueil de notre mairie : 04 79 06 01 60. ●



DERNIER RECENSEMENT POPULATION

1626

C'est la population légale comptée à Val d'Isère au 1^{er} janvier 2017. Ce chiffre calculé à la même date pour chaque commune (alors que les recensements sont échelonnés) correspond au milieu

de la période de recensement 2012-2016, soit le 1^{er} janvier 2014. Début juillet prochain les statistiques descriptives seront disponibles sur le site www.insee.fr ●

ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

La commune a édité un document destiné aux exploitants d'ERP pour les guider dans leurs démarches administratives. Ce guide rappelle les obligations de l'exploitant en tant que responsable, dans le cas d'un achat,

d'une reprise, d'un aménagement ou modification et explique le déroulement d'une visite de la commission sécurité. Disponible à l'accueil de la mairie et téléchargeable sur le site www.valdisere.fr. ●

